

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2209

présenté par

Mme Amiot, M. Bompard, M. Caron, M. Davi, M. Sala, Mme Obono et M. Bex

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Cette liste contient au moins un indicateur spécifique sur la mobilité professionnelle des travailleurs seniors. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à introduire un indicateur dans l'index seniors sur la mobilité professionnelle des travailleurs seniors.